

Pour publication immédiate

Le 15 juillet 2011

Les autorités en valeurs mobilières du Canada lancent une consultation sur des projets de modifications des règlements relatifs au prospectus

Calgary – Les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) publient pour consultation des projets de modification du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* et des instructions générales connexes ainsi que des projets de modifications corrélatives.

Les projets de modifications ont pour objet fondamental de modifier les règlements relatifs au prospectus et les instructions générales connexes en vue d'apporter des correctifs aux problèmes qu'ont rencontrés les utilisateurs et les ACVM dans l'application de ces règlements depuis la mise en vigueur, le 17 mars 2008, du règlement prévoyant les obligations de prospectus générales, le Règlement 41-101.

Les projets de modifications ont pour objet :

- d'éclaircir certaines dispositions des règlements relatifs au prospectus;
- de corriger les lacunes importantes repérées dans ces règlements;
- de modifier certaines dispositions de ces règlements pour en augmenter l'efficacité;
- de supprimer ou de simplifier certaines dispositions de ces règlements qui sont lourdes pour les émetteurs et d'une utilité limitée pour les investisseurs ou les porteurs de titres;
- de codifier des dispenses de prospectus qui ont été accordées dans le passé.

Les ACVM souhaitent obtenir des commentaires des investisseurs et des intervenants du secteur sur les projets de modifications. Pour participer à la consultation, se reporter à l'Avis de consultation publié sur les sites Web des membres des ACVM. La période de consultation prendra fin le 14 octobre 2011.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

Renseignements :

Sylvain Théberge
Autorité des marchés financiers
514-940-2176

Richard Gilhooley
British Columbia Securities Commission
604-899-6713

Ainsley Cunningham
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204-945-4733

Natalie MacLellan
Nova Scotia Securities Commission
902-424-8586

Janice Callbeck
PEI Securities Office
Office of the Attorney General
902-368-6288

Ken Kilpatrick
Registraire des valeurs mobilières
Yukon
867-667-5466

Donn MacDougall
Bureau des valeurs mobilières
Territoires du Nord-Ouest
867-920-8984

Mark Dickey
Alberta Securities Commission
403-297-4481

Carolyn Shaw-Rimington
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2361

Wendy Connors-Beckett
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
506-643-7745

Jennifer Anderson
Saskatchewan Financial Services
Commission
306-798-4160

Doug Connolly
Financial Services Regulation Div.
Terre-Neuve-et-Labrador
709-729-2594

Louis Arki
Bureau des valeurs mobilières
Nunavut
867-975-6587